



## NOTE DE SYNTHÈSE N°12

**OBJET : ADHESION COMMUNE DE DIONS AU SIVU DE DFCI DU MASSIF DU GARDON**

**RAPPORTEUR : Eve MALLIER**

### **EXPOSÉ**

Le conseil syndical de DFCI du massif du gardon, dans sa séance du 29 septembre 2022, a approuvé à l'unanimité l'intégration de la commune de Dions dans son périmètre, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2023. Il convient ainsi, afin que cette intégration soit effective, que chaque commune délibère à son tour.

### **PROPOSITION**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération 20220922-04 du conseil syndical de DFCI du massif du gardon,  
Considérant l'avis émis par le pré-conseil le 6 décembre 2022,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'ACCEPTER** L'intégration de la commune de Dions et la modification des statuts à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2023,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.